

Retraites des fonctionnaires : l'État gonfle artificiellement le coût des services publics

Le 4 juillet 2025

Une étude rendue publique le 30 juin apporte une perspective éclairante sur le supposé "coût" des retraité·es de la fonction publique de l'État.

Cette étude montre que le budget de l'État et des ministères amalgame deux éléments. On trouve d'abord le financement par l'État des retraites des fonctionnaires en tant qu'employeur. Il existe une seconde source de financement importante (en plus de la contribution prélevée sur la paye des fonctionnaires). Les différents régimes de retraites sont en effet supposés équilibrer le ratio de cotisation actif·ves / retraité·es via un mécanisme de péréquation. Cette étude montre que le système est particulièrement biaisé, car le rapport entre le nombre de fonctionnaires en activité pour un·e retraité·e est particulièrement faible (1,29) comparé à celui du régime général (2,25). En d'autres termes, la faiblesse des recrutements de fonctionnaires d'État durant les dernières décennies a pour conséquence un déficit structurel, qui doit être compensé par l'État employeur à hauteur de 18 à 25,8 milliards d'euros, car les mécanismes de péréquation n'en couvrent qu'une infime partie.

Les lois budgétaires mettent ces sommes à la charge des différents ministères, ce qui accroît artificiellement le montant des dépenses, avec deux conséquences :

- dissimuler les effets de l'austérité budgétaire en gonflant artificiellement le budget des ministères ;
- contribuer à entretenir des polémiques sans fin sur le supposé "coût" des services publics en le surévaluant.

C'est bien avant tout en recrutant des agent·es public·ques en nombre suffisant pour assumer les missions du service public au service de la population que le ratio des cotisations peut être amélioré grâce aux cotisations des salarié·es.